

Aménagement de la RN141 entre Malvieille et Hiersac Réunion de clôture de la concertation

Le 31/05/2023 à Hiersac



TABLE des MATIÈRES

1 Préambule	3
2 Mots d'accueil	4
3 Contexte du projet	5
3.1 Rappel du contexte du projet	
3.2 Point sur la concertation :	
3.3 Les prochaines étapes :	6
4 Echanges avec les participants	8
4.1 Les cheminements agricoles	
4.2 Le parking pour les poids-lourds	8
4.3 La sécurité	9
4.4 Autres interventions	g
5 Clôture	10

1 Préambule

57 personnes étaient présentes pour cette réunion de clôture de la phase de concertation portant sur l'aménagement de la RN141 entre Malvieille et Hiersac. Les participants étaient des habitants des communes de Moulidars, Hiersac et Saint-Saturnin.

Etaient également présents :

M. Michel DUZELIER, M. Philippe LANDAIS, Mme Anne-Solène CARON, Mme Pauline DEMONTREUX de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, maître d'ouvrage du projet ;

Mme Amandine BOMMEL, Mme Inès GHADDAR de Verdi, bureau d'étude en charge des études relatives au projet d'aménagement de la RN141;

Mme Martine BEAUMARD, Maire de Hiersac

M. Jean Louis OLLIVIER, 1er adjoint au maire de Hiersac, responsable de la commission « Animation et vie locale » ;

M. Jacky PLANTIVEAU 3e adjoint au maire de Hiersac, responsable de la commission « travaux entretien des infrastructures et environnement »,

Mme Sylvie Yannick MOCOEUR, Maire de Moulidars.

M. Jérôme SOURISSEAU, président de la communauté d'agglomération du Grand-Cognac.

La réunion s'est tenue à la salle des fêtes de Hiersac de 18h à 20h. L'ordre du jour était le suivant:

- Accueil
- Rappel sur le projet
- Les participations à la concertation
- Les résultats de la participation : les expressions du public
- Le calendrier
- ▶ Temps d'échange

2 Mots d'accueil

Mme Bommel, représentante du bureau d'étude mandaté par le maître d'ouvrage pour réaliser les études, prend la parole pour accueillir les participants. Si cette réunion marque la clôture de la concertation, cette dernière se poursuit jusqu'au vendredi 2 juin 2023. Les registres en mairie et la plateforme en ligne restent accessibles et disponibles jusqu'à cette date. Les résultats globaux seront repris dans le bilan de la concertation.

L'objectif de cette réunion est de faire le bilan de la concertation et présenter les sujets abordés dans les différentes contributions et ateliers.

M. Duzelier, chef du service déplacements, infrastructures et transports à la DREAL Nouvelle-Aquitaine, représentant de l'Etat et de la maîtrise d'ouvrage, remercie Mme la Maire d'Hiersac pour l'accueil et rappelle l'objectif de la concertation qui est de permettre à tous de s'exprimer. Il rappelle les modalités de la concertation et la fin de la période de concertation le 2 juin 2023.

Rappel des modalités de concertation :

- des registres et les dossiers de concertation en mairies d'Hiersac, Moulidars et Saint-Saturnin
- Les panneaux d'affichage mis à disposition en mairie de Hiersac
- Des réunions et des ateliers de concertation (voir ci-dessus)
- ► Une page dédiée sur le site de la DREAL : https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/concertation-du-public-projet-d-amenagement-de-la-r5841.html

La concertation a révélé un consensus sur la nécessité de poursuivre les études sur la variante préférentielle, issue de la variante historique. La DREAL indique qu'elle a conscience des engagements pris par l'Etat dans le passé mais se doit de prendre en compte les évolutions réglementaires et environnementales actuelles. C'est dans ce contexte que sont menées les nouvelles études.

3 Contexte du projet

3.1 Rappel du contexte du projet

La RN141 est une route départementale qui traverse 3 départements sur un itinéraire qui a bénéficié d'une Déclaration d'Utilité Publique en 1996. Le tronçon entre Malvieille et Hiersac est le seul tronçon encore à 2 voies sur l'itinéraire. Nous pouvons considérer que certains travaux ont déjà débuté avec les acquisitions foncières de l'intégralité du foncier nécessaire pour le projet et les déblais qui aujourd'hui laissent une trace au Nord de Malvieille, dans la commune de Moulidars.

L'objectif final est donc d'aboutir aux travaux, pour améliorer la sécurité, la desserte, le cadre de vie aux abords de la RN141.

Le programme d'aménagement qui a été proposé se base sur les principes suivants :

- La mise à 2x2 voies du tronçon entre Malvieille et Hiersac.
- Un échangeur complet tourné vers Angoulême ;
- L'aménagement d'une aire de poids-lourds d'une cinquantaine de places ;
- L'aménagement de protections acoustiques ;

3.2 Point sur la concertation :

La concertation a eu lieu sur une durée d'un mois avec plusieurs outils mis à disposition :

- Panneaux d'exposition en mairie de Hiersac,
- Registres en mairies ;
- Réunions de démarrage et clôture ;
- ≥ 2 ateliers thématiques (mobilité/sécurité et agriculture/environnement);
- Contribution sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Ce sont environ 100 personnes qui ont participé à la concertation en présentiel, lors des différentes réunions et en ateliers (aux dates suivantes : 3, 10, 11 et 31 mai 2023).

17 Contributions ont été soumises sur le site internet. Elles sont consultables ainsi que leurs réponses.

Les expressions du public :

Il est possible de lister les premiers enseignements de ce qui a été dit lors des temps d'échange et de répondre aux questionnements des participants.

Au sujet de l'agriculture :

Une demande forte du rétablissement du franchissement au niveau de « la route du Touvent » a été exprimée par la grande majorité des agriculteurs et exploitants du territoire puisqu'il constitue l'un des seuls points de passage intermédiaire de la future déviation pour les engins agricoles.

Des habitants ont soulevé que ce passage est utilisé autant par les agriculteurs que par la faune et la flore locale. Ce point sera donc regardé de près dans les futures étapes de conception.

Les rétablissements et itinéraires de substitution ont largement été commentés et critiqués par les usagers.

Sur le secteur de Malvieille, il est demandé la création de haies le long de la déviation pour pallier les problématiques liées notamment aux nuisances visuelles.

Desserte et circulation:

La commune de Hiersac expérimentera, à l'été 2023, un plan de circulation interdisant le passage des poids-lourds à l'intérieur du bourg. Les services de la DREAL sont intéressés par un retour d'expérience une fois ce plan de circulation mis en exergue afin d'adapter le projet d'aménagement de la RN141 à ces résultats.

Il y a aussi la problématique des carrefours dans la commune de Hiersac. Au niveau du bourg, de nombreux carrefours se succèdent et posent problème du fait de leurs étroitesses, engendrant des difficultés de circulation pour les poids-lourds. La RD14 deviendrait une voie de substitution pour éviter que les poids-lourds passent dans le centre. Il a été proposé que les voies de substitution, au lieu de passer dans le centre de Hiersac, passent au nord de la RN141, derrière la déchetterie.

Mais cela pose la question de l'artificialisation des sols par la création de voies nouvelles. Une réflexion poussée à ce sujet sera réalisée.

Enfin, des attendus différents ont été exprimés quant au devenir du chemin des Anglais, au niveau de Saint-Saturnin et seront examinés.

Environnement et cadre de vie :

Dans un souci d'écologie, la question s'est posée sur le devenir des espèces et des habitats protégés le long de l'itinéraire, notamment au niveau du déblai. La DREAL assure que la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » sera appliquée afin de réduire les impacts du projet sur l'environnement.

Une contribution questionne l'intérêt d'un projet routier dans le contexte actuel. La DREAL assure que malgré l'argument environnemental, le projet est attendu et présente des enjeux autres, portant sur la qualité de vie et la sécurité notamment.

Enfin, les habitants de Moulidars, plus précisément ceux de Malvieille, ont insisté sur le besoin de sécuriser le secteur en attendant l'aménagement et la déviation car ce sont des problèmes actuels, qui ne peuvent plus attendre.

3.3 Les prochaines étapes :

Les prochaines étapes du projet, suite à la concertation, sont

- Réaliser le bilan de la concertation (courant été 2023);
- Faire évoluer le projet en prenant en compte les éléments évoqués lors des réunions et ateliers et les besoins des usagers et habitants ;
- Débuter la phase d'études préalables ;

Figure 1: rappel du calendrier du projet

2022 à 2025 Etudes et concertations nécessaires à la DUP Bilan de la concertation, études préalables, avis de l'autorité environnementale, enquête publique, arrêté de DUP Acquisitions foncières éventuelles, aménagement foncier éventuel, autres procédures (archéologie préventive, etc.), études de projet Mi 2027 à 2031 Phases de conception détaillée Acquisitions foncières éventuelles, aménagement foncier éventuel, autres procédures (archéologie préventive, etc.), études de projet

4 Echanges avec les participants

Les échanges sont retranscrits ci-après par thématiques abordées lors de la séance de questions – réponses.

4.1 Les cheminements agricoles

Q : Un exploitant localisé au nord et au sud de la RN141 se demande comment se fera la traversée de la RN141 pour rejoindre la route de Champmillon.

R : Le projet routier ne propose pas de solution à l'ensemble des problématiques car chaque solution peut interagir négativement sur d'autres éléments du projet. De plus, il nécessiterait un budget trop important.

Q: Le passage au niveau du chemin du Touvent est très important pour conserver une accessibilité au franchissement de la RN141 pour les engins agricoles. Les exploitants insistent sur son utilité.

R: La suppression du chemin était une piste d'économie. Son importance a été clairement exprimée.

4.2 Le parking pour les poids-lourds

Q: Le parking poids-lourds est important et nécessaire, au regard des besoins, mais constitue un coût important. Pourquoi ne pas investir le budget dans un premier temps dans des aménagements liés à la sécurisation de l'itinéraire en attendant la finalisation de la déviation et retarder la mise en place de l'aire de stationnement pour poids-lourds?

Un intervenant, lui-même camionneur, affirme que le modèle économique actuel dans ce corps de métier veut que les poids lourds deviennent de plus en plus mobiles, réduisant ainsi le besoin de stationner.

R : Le besoin de stationnement des poids lourds est un réel besoin qui ne peut pas être négligé au regards des enjeux de sécurité. Les avantages et les inconvénients de la réalisation de cette aire seront examinés.

M Sourisseau, président du Grand Cognac, ajoute qu'aujourd'hui un écart territorial existe entre l'absence d'aire de stationnement poids-lourds sur l'est du département de la Charente et une concentration à l'ouest, que cette aire vient encore creuser. La crainte est que cette aire constitue un frein budgétaire dans la réalisation du projet.

Q : Un Habitant constate que de nombreux poids lourds stationnent illégalement dans un espace forestier aux alentours de Cognac, témoignant d'un réel besoin.

4.3 La sécurité

Q : Un habitant de Malvieille se demande pourquoi les panneaux d'entrée de Malvieille ne sont pas plus visibles pour signifier l'entrée du hameau et ralentir les automobiles. Il propose notamment l'installation d'un radar pédagogique.

R : Mme le Maire de Moulidars confirme qu'un radar sera installé en juillet à Malvieille et il y a aura ensuite des aménagements ponctuels avec des passages piétons, des marquages au sol et des rétrécissements avec des Gabions. Une subvention importante serait accordée.

4.4 Autres interventions

Q : Les habitants de Malvieille vivent depuis des années dans l'insécurité et le danger. L'utilité publique majeure est donc de protéger Malvieille couplée à la fluidification du trafic entre Cognac et Angoulême.

Il considère que le gain de temps de 1,5 minutes sur le secteur ne suffira pas pour justifier de l'utilité de la 2x2 voies et propose de revenir à une 2x1 voie pour la déviation au nord de Malvieille pour notamment réduire le coût de l'infrastructure et espérer recueillir l'ensemble des subventions et des financements.

Actuellement certaines maisons sont à 250-500m de la RN141. Avec les nuisances induites par une 2x2 voies, ces nuisances seront accrues, malgré une réalisation en déblais de la 2x2, étant donné qu'aujourd'hui on entend les voitures arriver de loin.

Concernant l'aire de stationnement de poids-lourds, il considère que sa position à proximité du bourg constitue une nuisance sonore et sécuritaire (manœuvre des poids lourds à la sortie de l'aire).

R: Dans le cas d'espèce, l'enjeu gain de temps n'est pas le plus important et il peut y avoir d'autres motivations pour réaliser une 2x2 voies. Ici, les enjeux de sécurité et de cadre de vie sont importants. Le dossier de déclaration d'utilité publique doit aborder différentes hypothèses, les comparer et étudier les impacts.

La proposition d'une 2x1 voie seule pourrait être difficilement justifiable. Une section de 11km de tronçon en 2x1 voies sera délicate à faire accepter par les conducteurs, car cela constitue un temps d'attente important pour les usagers. Elle est peut être envisageable avec des créneaux de dépassement sur le tronçon.

- Q : Pourquoi doit-on justifier de l'utilité publique alors qu'elle a déjà été justifiée dans la première Déclaration d'Utilité Publique de 1996 ?
- R: La DUP est devenue caduque, ce qui nécessite la reprise des études, de façon plus approfondie pour répondre aux nouvelles réglementations, plus contraignantes que les décennies précédentes.

5 Clôture

M. Duzelier clôture la réunion en rappelant les prochaines étapes du projet.

Premièrement, un bilan de la concertation sera publié sur le site de la DREAL.

Les études d'opportunité seront finalisées cet été avec les résultats de la concertation et des besoins et une nouvelle phase liée aux études préalables débutera.

Il remercie les habitants et les acteurs pour leur participation. Il assure que la concertation se poursuivra, notamment avec les collectivités.

« Ce qui nous anime c'est de faire avancer cette opération au plus vite et au mieux possible »